# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LAGUIOLE

Nombre de conseillers	
Afférents au Conseil municipal	15
En exercice	15
Présents	9
Votants	12
Date de convocation et d'af 01/04/2022	fichage :

### Séance du 5 avril 2022

Présents : M. ALAZARD Vincent, Maire,

MIQUEL Christian, SALVAN Henri, FOURNIER Françoise, BRAS André, ROUX Joëlle, QUINTARD Noéllie, LEMOUZY Laurence, CANITROT Yveline

Absents/Procurations:, MOULIADE à CANITROT Yveline; BATUT Daniel à FOURNIER Françoise, GRAL Guillaume à Vincent ALAZARD.

Absents/ Excusés: CHAUFFOUR Cathy, COUTOU Stéphanie (excusée), DURAND Honoré (excusé),

Secrétaire de séance : CANITROT Yveline est élue secrétaire pour toute la séance.

## OBJET DE LA DELIBERATION N°1 : Vote des comptes de gestion 2021 – Budget principal de la Commune et budgets annexes (service l'assainissement, du camping et du lotissement des Oules)

Approbation des comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 pour le budget principal ainsi que les budgets de l'assainissement, du camping et du lotissement des Oules. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### Approbation à l'unanimité

## OBJET DE LA DELIBERATION N°2A: Vote du Compte administratif 2021 – Budget annexe ASSAINISSEMENT

Réuni sous la présidence de Madame Françoise FOURNIER, Adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2021 du budget annexe du ASSAINISSEMENT qui s'établit ainsi:

RESULTAT DE L'EXERCICE				
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATIONS DE	SECTION FONCTIONNEMENT	323 073,49 €	468 933,27 €	145 859,78 €
L'EXERCICE	SECTION INVESTISSEMENT	162 423,55 €	242 961,85 €	80 538,30 €
RESULTAT DE	L'EXERCICE N	485 497,04 €	711 895,12 €	226 398,08 €
REPORTS DE L'EXERCICE	Report en section fonctionnement	- €	270,24 €	140 679,11 €
N-1	Report en section d'investissement	- €	140 408,87 €	140 070,11 0
RESULTAT D	E CLOTURE N	485 497,04 €	852 574,23 €	367 077,19€
				·
RESTE A REALISER	section de fonctionnement			- 2868,10€
A REPORTER EN N + 1	Section d'investissement	2 868,10 €	- €	2 000,10 C
RESULTAT	SECTION FONCTIONNEMENT	323 073,49 €	469 203,51 €	146 130,02 €
CUMULE	SECTION INVESTISSEMENT	165 291,65 €	383 370,72 €	218 079,07 €
	JLTAT MULE	488 365,14 €	852 574,23 €	364 209,09 €

## Approbation à l'unanimité

## OBJET DE LA DELIBERATION N°2B : Vote du Compte administratif 2021 - Budget annexe CAMPING

Réuni sous la présidence de Madame Françoise FOURNIER, Adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires,

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2021 du budget annexe du CAMPING qui s'établit ainsi:

RESULTAT DE L'EXERCICE				
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATIONS DE	SECTION FONCTIONNEMENT	54 040,03 €	66 368,33 €	12 328,30 €
L'EXERCICE	SECTION INVESTISSEMENT	10 650,20 €	6 374,00 €	- 4276,20€
RESULTAT DE	L'EXERCICE N	64 690,23€	72 742,33 €	8 052,10 €
REPORTS DE L'EXERCICE	Report en section fonctionnement	- €	18 377,52 €	25 451,24 €
N-1	Report en section d'investissement	- €	7 073,72 €	20 10 1,21 0
RESULTAT DE CLOTURE N		64 690,23 €	98 193,57€	33 503,34€
RESTE A REALISER	section de fonctionnement			- €
A REPORTER EN N + 1	Section d'investissement	- €	- €	- 6
RESULTAT CUMULE	SECTION FONCTIONNEMENT	54 040,03 €	84 745,85 €	30 705,82€
	SECTION INVESTISSEMENT	10 650,20 €	13 447,72 €	2 797,52 €
RESULTAT CUMULE		64 690,23 €	98 193,57€	33 503,34€

Approbation à l'unanimité

# OBJET DE LA DELIBERATION N°2C : Vote du Compte administratif 2021 - Budget annexe LES OULES

Réuni sous la présidence de Madame Françoise FOURNIER, Adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires,

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2021 du budget annexe du LES OULES qui s'établit ainsi:

RESULTAT DE L'EXERCICE				
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATIONS DE	SECTION FONCTIONNEMENT	89 672,61 €	89 672,61 €	- €
L'EXERCICE	SECTION INVESTISSEMENT	89 637,61 €	100 000,00 €	10 362,39 €
RESULTAT D	E L'EXERCICE N	179 310,22 €	189 672,61 €	10 362,39 €
REPORTS DE L'EXERCICE	Report en section fonctionnement	- €	- €	- €
N - 1	Report en section d'investissement	- €	- €	- €
RESULTAT	DE CLOTURE N	179 310,22 €	189 672,61 €	10 362,39 €
RESTE A REALISER	section de fonctionnement			- €
A REPORTER EN N + 1	Section d'investissement	- €	- €	
RESULTAT CUMULE	SECTION FONCTIONNEMENT	89 672,61 €	89 672,61 €	- €
	SECTION INVESTISSEMENT	89 637,61 €	100 000,00 €	10 362,39 €
	BULTAT	179 310,22 €	189 672,61 €	10 362,39 €

### Approbation à l'unanimité

# OBJET DE LA DELIBERATION N°2D : Vote du Compte administratif 2021 – Budget principal COMMUNE

Réuni sous la présidence de Madame Françoise FOURNIER, Adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires,

le Conseil Municipal examine le compte administratif 2021 du budget principal de la commune qui s'établit ainsi:

RESULTAT DE L'EXERCICE				
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATIONS DE	SECTION FONCTIONNEMENT	1 738 357,20 €	1 840 239,90 €	101 882,70 €
L'EXERCICE	SECTION INVESTISSEMENT	1 349 766,01 €	2 159 300,96 €	809 534,95 €
RESULTAT DE	L'EXERCICE N	3 088 123,21 €	3 999 540,86 €	911 417,65 €
REPORTS DE L'EXERCICE	Report en section fonctionnement	- €	- €	- 318 048.33 €
N-1	Report en section d'investissement	318 048,33 €	- €	310 040,00 C
RESULTAT D	RESULTAT DE CLOTURE N		3 999 540,86 €	593 369,32 €
RESTE A REALISER	section de fonctionnement			- 126 804,54 €
A REPORTER EN N + 1	Section d'investissement	1 014 344,11 €	887 539,57 €	120 004,34 €
RESULTAT	SECTION FONCTIONNEMENT	1 738 357,20 €	1 840 239,90 €	101 882,70 €
CUMULE	SECTION INVESTISSEMENT	2 682 158,45 €	3 046 840,53 €	364 682,08 €
RESULTAT CUMULE		4 420 515,65 €	4 887 080,43 €	466 564,78 €

Approbation à l'unanimité

## OBJET DE LA DELIBERATION N°2A : Affectation du résultat – Budget ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les résultats 2021 du budget Assainissement et propose l'affectation suivante :

Résult	at de fonctionnement	
Α.	Résultat de l'exercice	145 859,78 €
В.	Résultats antérieurs reportés	
	Si excédent (H. de l'année n - 1 dans l'affectation & reprise résultat) Si déficit	270,24€
	S. Genore	
C.	Résultat à affecter	146 130,02 €
	= A. + B. (hors RAR fonctionnement)	
	(Si C. est négatif, report du déficit ligne D OO2 ci-dessous)	
Solde	d'excécution de la section d'investissement	
D.	Solde d'excécution cumulé d'investissement	
	D 001 si déficit	
	R 001 si excédent	220 947,17 €
E.	Solde des restes à réaliser d'investissment	
	Besoin de financement -	2 868,10 €
	Excédent de financement	
Besoir	n de financement (en investissement) F. = D. + E.	2 868,10 €
AFFEC	TATION (pour combler le déficit d'investissment) = C. = G. + H.	146 130,02 €
	1) Affectation en réserves R1068 en investissement	- €
	G = minimum couverture du besoin de financement <b>F.</b>	
	2) H. Report en fonctionnement R 002	146 130,02 €
	i i	

Approbation à l'unanimité

## OBJET DE LA DELIBERATION N°2B : Affectation du résultat – Budget CAMPING

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les résultats 2021 du budget CAMPING et propose l'affectation suivante :

suivai <b>Résult</b>	nte : cat de fonctionnement	
Α.	Résultat de l'exercice	12 328,30 €
B.	Résultats antérieurs reportés	
	Si excédent (H. de l'année n - 1 dans l'affectation & reprise résultat)	18 377,52 €
	Si déficit	- €
C.	Résultat à affecter	30 705,82 €
	= A. + B. (hors RAR fonctionnement)	
	(Si C. est négatif, report du déficit ligne D OO2 ci-dessous)	
Solde	d'excécution de la section d'investissement	
D.	Solde d'excécution cumulé d'investissement	
	D 001 si déficit	
	R 001 si excédent	2 797,52 €
E.	Solde des restes à réaliser d'investissment	
	Besoin de financement	- €
	Excédent de financement	
Besoir	n de financement (en investissement) F. = D. + E.	- €
AFFEC	TATION (pour combler le déficit d'investissment) = C. = G. + H.	30 705,82 €
	1) Affectation en réserves R1068 en investissement	- €
	G = minimum couverture du besoin de financement <b>F.</b>	
	2) H. Report en fonctionnement R 002	30 705,82 €

## OBJET DE LA DELIBERATION N°2B : Affectation du résultat – Budget ANNEXE «LES OULES»

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les résultats 2021 du budget ANNEXE «LES OULES» et propose l'affectation suivante :

Résult	at de fonctionnement	
Α.	Résultat de l'exercice	- €
Α.	Nesultat de l'exercice	- 6
B.	Résultats antérieurs reportés	
	Si excédent (H. de l'année n - 1 dans l'affectation & reprise résultat)	- €
	Si déficit	- €
C.	Résultat à affecter	- €
0.	= A. + B. (hors RAR fonctionnement)	
	(Si C. est négatif, report du déficit ligne D OO2 ci-dessous)	- €
Solde	d'excécution de la section d'investissement	
D.	Solde d'excécution cumulé d'investissement	
	D 001 si déficit	
	R 001 si excédent	10 362,39 €
E.	Solde des restes à réaliser d'investissment	
	Besoin de financement	- €
	Excédent de financement	
Besoir	n de financement (en investissement) F. = D. + E.	- €
AFFEC	TATION (pour combler le déficit d'investissment) = C. = G. + H.	- €
	Affectation en réserves R1068 en investissement	- €
	G = minimum couverture du besoin de financement <b>F.</b>	
	2) H. Report en fonctionnement R 002	- €

## OBJET DE LA DELIBERATION N°2D : Affectation du résultat – Budget principal COMMUNE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les résultats 2021 du budget principal de la commune et propose l'affectation suivante :

Résul	tat de fonctionnement	
A.	Résultat de l'exercice	101 882,70 €
B.	Résultats antérieurs reportés	
	Si excédent (H. de l'année n - 1 dans l'affectation & reprise résultat)	- €
	Si déficit	- €
C.	Résultat à affecter	101 882,70 €
	= A. + B. (hors RAR fonctionnement)	
	(Si C. est négatif, report du déficit ligne D OO2 ci-dessous)	
Solde	d'excécution de la section d'investissement	
D.	Solde d'excécution cumulé d'investissement	
	D 001 si déficit	- €
	R 001 si excédent	491 486,62 €
E.	Solde des restes à réaliser d'investissment	
	Besoin de financement	- 126 804,54 €
	Excédent de financement	
Besoi	n de financement (en investissement) F. = D. + E.	364 682,08 €
AFFEC	TATION (pour combler le déficit d'investissment) = C. = G. + H.	101 882,70 €
	1) Affectation en réserves R1068 en investissement	- €
	G = minimum couverture du besoin de financement F.	
	2) H. Report en fonctionnement R 002	101 882,70 €

#### **OBJET DE LA DELIBERATION N°3 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le premier adjoint explique qu'il est important de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la commune à la vie associative, surtout en redémarrage des évènementiels en période post-covid.

Il est proposé de voter les subventions de fonctionnement comme suit :

Association Défense des animaux (ADA)	1 299,86 €
Association d'Aide en Milieu Rural (ADMR)	460,00 €
Familles Rurales	580,00 €
Fédération Organisme Défense Sanitaire Aveyron de type Groupement	
Défense Sanitaire	1 000,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	300,00 €
Prévention Routière	80,00 €
Musique et Orgue	500,00 €
Los Oyolos	760,00 €
Syndicat Elevage Race Aubrac	300,00 €
Laguiole Uni	150,00 €
Comité des Fêtes	500,00 €
Les Amis du PNR	150,00 €
Association Parents d'Elève Saint Matthieu	500,00 €
Association Parents d'Elève Ecole Publique	500,00€
Mot Aubrac	150,00 €
Ski Club	500,00 €
Rurales Section Danse	280,00€
Association Familles Rurales - Section Judo	450,00 €
Association Sport Laguiolais - Section Gym	280,00€
Sport Quilles Laguiolais	400,00€
La pet Laguiolaise	150,00 €
Football Club Aubrac 98	300,00 €
Union Sportive Argences Viadène	150,00 €
Société de Chasse	140,00 €
FNACA	150,00 €
Amis de la maison de retraite	150,00 €
Association Don de sang du Nord Aveyron	150,00 €
TOTAL	10 329,86 €

Et le soutien à l'événementiel, sur dossier dument complété et argumenté, et sous réserve que l'évènement ait lieu conformément à son intention :

Los Oyolos	2 000,00 €
Photo'Aubrac	4 800,00 €
Association Promotion Station de Ski	200,00€
Comité des Fêtes	1 500,00 €
Les Amis du PNR	1 500,00 €
Les randonnaires de l'Aubrac	150,00 €
Action 12	2 000,00 €
Syndicat des couteliers	1 000,00 €
TOTAL	13 150,00 €

#### **OBJET DE LA DELIBERATION N°4 : TAUX ES TAXES LOCALES**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Madame PREVINQUIERES, Adjointe, propose de ne pas impacter les taux d'imposition des taxes locales pour 2022.

Taxe	Taux proposés 2022
Habitation	10.63%
Foncier bâti	38.40%
Foncier non bâti	67.96%

## Adoption à l'unanimité

#### **OBJET DE LA DELIBERATION N°5: TARIFS MUNICIPAUX**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le 1er adjoint expose la grille des tarifs, l'esprit est de supprimer la multiplicité et notamment les ½ Tarifs en faisant un maximum de tarifs forfaitaires.

	2022
GYMNASE	
avec recettes – location à la journée (pas de fractionnement)	
associations de Laguiole	50.00€
associations extérieures	200.00€
sociétés ou organismes extérieurs	300.00€
sans recettes – location à la journée (pas de fractionnement)	
associations de Laguiole	Gratuit
particuliers de Laguiole	100.00€
amicales et C.E. de Laguiole	100.00€
organismes divers et particuliers extérieurs (associations, CE, Amicale, etc)	250.00€
SALLE DES FETES	
avec recettes – location à la journée (pas de fractionnement)	
associations de Laguiole	40.00€
associations extérieures	120.00€
sociétés ou organismes extérieurs	200.00€
sans recettes – location à la journée (pas de fractionnement)	
associations de Laguiole,	gratuit
particuliers de Laguiole	40.00€
amicales et C.E. de Laguiole	45.00€
organismes divers et particuliers extérieurs (associations, CE, Amicale, etc)	80.00€
Cas particulier : location par un professionnel assurant des cours divers	5.00 €/H
SALLE DE LA TOUR, SALLE DES ORGUES -	

	05.000
sans recettes – location à la journée (pas de fractionnement)	25.00€
associations de Laguiole	gratuit
Avec recettes – location à la journée (pas de fractionnement)	45.00€
HALL POLYVALENT	
Scolaires et associations de la commune : mise à disposition dans l'exercice de leurs activités habituelles sans recettes	gratuit
Scolaires et associations de la commune : mise à disposition pour un	50.006
évènement ou une activité avec recettes	50.00€
Particulier, organisme ou associations extérieures	100.00€
LOCATION TABLES ET CHAISES SALLE DES FETES	
par table	4.00€
par chaise	1.00€
UTILISATION DE LA MAIN D'OEUVRE et DU MATERIEL	
COMMUNAL par heure et uniquement pour les associations de Laguiole	
- main d'œuvre TTC	35.00€
	70.00€
- matériel (engin + conducteur) TTC	
REDEVANCE AFFOUAGERE le stère	7.00€
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	
TERRASSES le m <sup>2</sup>	50€
FORAINS	
- auto scooters	150.00€
- autres manèges	90.00€
- baraques diverses/mètre linéaire	4.50€
- appareils divers/appareil	9.00€
MARCHE HEBDOMADAIRE	
Marché samedi matin - annuel - stand 0 à 4 m	85.00€
Marché samedi matin - annuel - stand > 4 m	120.00€
Marché samedi matin – saisonnier (6 mois) – stand 0 à 4 m	80.00€
Marché samedi matin – saisonnier (6 mois) – stand > 4 m	100.00€
Ponctuel (max5*/an cf. règlement)	5.00€
COMMERÇANTS AMBULANTS	
commerçants ambulants réguliers : forfait saison	250.00€
commerçants ambulants ponctuels : forfait au déballage	60.00€
petits cirques	30.00€
grands chapiteaux	100.00€
STATIONNEMENT STATION DU BOUYSSOU	
- par mois	100.00€
- par semaine	50.00€
- par jour	12.00€
Branchement électrique compteur 10 ampères par jour (en sus du stationnement)	8.00€
INSTALLATION MAINTENANCE DU RESEAU DE TELEVISION	
Installation branchement	220.00€
Majoration par appartement en cas d'immeuble collectif	55.00€
Abonnement annuel de maintenance pour les particuliers	33.00€

Abonnement annuel de maintenance pour les hôteliers	55.00€
Intervention d'un technicien pour désabonnement	100.00€

### Adoption à l'unanimité

#### **OBJET DE LA DELIBERATION N°6A: REGLEMENTS DES COMMUNAUX**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur Henri SALVAN, adjoint expose le travail de la commission des affaires rurales et la mise à jour du règlement des estives.

Pour 2022, la Montée des animaux se fait le 25 mai 2022 et la descente des animaux le 13 octobre 2022

#### Adoption du règlement à l'unanimité

#### **OBJET DE LA DELIBERATION N°6B: REGLEMENTS DES TERRASSES**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur Henri SALVAN, adjoint expose le règlement des terrasses 2022.

Pour 2022, la période est fixée du 15 mars au 14 novembre 2022 (le cas échéant les terrasses seront impérativement démontées avant la première chute de neige.

Le prix fait l'objet d'une revalorisation votée à la délibération n°5 de ce même conseil (50€ le m²).

Il est expressément rappelé que le bénéficiaire de l'autorisation devra laisser totalement libre de tout mobilier, objet ou obstacle, la largeur du trottoir permettant d'assurer la circulation normale des piétons, voitures d'enfants, véhicules handicapés, soit 1,40 mètres.

#### Adoption à l'unanimité

### **OBJET DE LA DELIBERATION N°8A: BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2022**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, le budget primitif de l'assainissement pour l'exercice 2022, budget qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT	516 711.19 €	370 581.17 €
RESULTATS REPORTES	-	146 130.02 €
TOTAL	516 711.19 €	516 711.19 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT	372 628.00 €	154 548.93 €
RESTES A REALISER	2 868.10 €	-
RESULTATS REPORTES	-	220 947.17 €
TOTAL	375 496.10 €	375 496.10 €

#### **OBJET DE LA DELIBERATION N°8B: BUDGET PRIMITIF CAMPING 2022**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, le budget primitif du camping municipal les Monts d'Aubrac pour l'exercice 2022, budget qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT	82 415.82 €	51 710.00 €
RESULTATS REPORTES	-	30 705.82 €
TOTAL	82 415.82 €	82 415.82 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT	26 880.00 €	24 082.48 €
RESTES A REALISER	-	-
RESULTATS REPORTES	-	2 797.52 €
TOTAL	26 880.00 €	26 880.00 €

#### Adoption à l'unanimité

#### **OBJET DE LA DELIBERATION N°8C : BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT DES OULES 2022**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, le budget primitif lotissement des Oules pour l'exercice 2022, budget qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT	372 154.22 €	372 154.22 €
RESULTATS REPORTES	-	-
TOTAL	372 154.22 €	372 154.22 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT	286 075.61 €	275 713.22 €
RESTES A REALISER	-	-
RESULTATS REPORTES	-	10 362.39 €
TOTAL	286 075.61 €	286 075.61 €

### Adoption à l'unanimité

#### **OBJET DE LA DELIBERATION N°7D : BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2022**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, le budget primitif de la commune pour l'exercice 2022, budget qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT	1 840 267.66 €	1 738 384.96 €
RESULTATS REPORTES	-	101 882.70 €
TOTAL	1 840 267.66 €	1 840 267.66 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT	2 283 460.24 €	1 918 778.16 €
RESTES A REALISER	1 014 344.11 €	887 539.57 €
RESULTATS REPORTES	-	491 486.62 €
TOTAL	3 297 804.35 €	3 297 804.35 €

#### OBJET DE LA DELIBERATION N°8A : MISE EN PLACE D'UNE GRATIFICATION STAGIAIRE

Monsieur le maire fait lecture de la décision n° 1 du 29/03 relative à l'accueil d'un stagiaire de plus de 2 mois, du 04/04/2022 au 31/08/2022

- M. le Maire rappelle que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.
- M. le Maire précise que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non.
- M. le Maire propose à au conseil municipal de fixer comme suit les conditions dans lesquelles une contrepartie financière est versée aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein de la commune.

Elle prend la forme d'une gratification dont le montant horaire forfaitaire, accordée en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité, est déterminée par le montant applicable par les textes en vigueur soit : 3,90 € par heure de stage, correspondant à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale.

La durée de deux mois s'apprécie en tenant compte de la présence effective du stagiaire.

Son versement restera néanmoins conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale sur le travail à fournir et à décomptes horaires validés par le tuteur

#### Adoption à l'unanimité

## OBJET DE LA DELIBERATION N°8B: CONVENTION MISE A DISPOISTION D'UN LOGEMENT - STAGIAIRE

Considérant l'accueil d'un stagiaire de l'enseignement supérieur et les difficultés à trouver un logement sur Laguiole, Monsieur le maire propose de mettre à disposition une chambre dans le logement situé au-dessus du centre de loisirs (1 chambre + accès au communs), 80€/ mois.

Monsieur le Maire propose de fixer par convention un tarif de location à 80€ par mois toutes charges incluses.